



MINISTÈRE DE LA CULTURE

CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX

FICHE DE POSTE

2026-391

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(ses) handicapés(es)

N° CSP DE DIFFUSION (en cas de republication) :

Paris, le 23/09/2026

Intitulé du poste (F/H):

**Chef du pôle de la conservation préventive et de la régie
des collections (F/H)**

Direction de la conservation des monuments et des
collections – Département des collections

Catégorie statutaire : A/A+

Corps : Conservateur du patrimoine

Code corps : CVST

Groupe RIFSEEP : 2

Grille CMN : 4

Métier cadre de gestion :

Responsable d'unité

Domaine(s) Fonctionnel(s) : (Cf. Répertoire ministériel des métiers de la culture – RMCC 2012)

Emploi(s) Type : (cf. Répertoire ministériel des métiers de la culture – RMCC 2012) –
FPECUL06

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

17, avenue de la Porte des Lilas – 75019 Paris

Missions et activités principales

Sous l'autorité de l'adjoint à la Directrice en charge du département des collections, le/la chef(fe) du pôle de la conservation préventive et de la régie des collections met en œuvre, dans une approche intégrant patrimoine mobilier et immobilier, la politique de :

- conservation préventive des collections mobilières dont l'établissement a la garde et des monuments où elles sont conservées,
- régie des collections,
- gestion et de développement des réserves de proximité ou générales,
- sécurité et sûreté des collections dont le déploiement ou la mise à jour de Plan de sauvegarde des biens culturels.

Il/Elle en exerce la responsabilité scientifique et technique. Il/Elle contribue par son action à la mise en valeur du patrimoine et des biens culturels. Il/Elle pilote l'activité de son pôle en articulation avec les autres pôles du Département des collections, en lien avec les projets conduits par la direction de la conservation des monuments et des collections et plus largement le CMN.

Les missions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités de service :

- Encadrement, organisation du travail et des missions des agents du pôle (5 agents) ;
- Relais des directives et orientations de la direction ;
- Participation à la définition du programme de travail du département des collections en fonction des objectifs et priorités de la direction, et déclinaison pour le pôle ;
- Établissement de la programmation et du budget des opérations conduites par le pôle, pilotage de leurs exécutions et évaluation des résultats.
- Proposition et développement d'une politique en matière de conservation préventive : entretien et surveillance des collections, suivi des conditions physico-chimiques et biologiques de leur environnement ;
- Définition d'un schéma de mise en œuvre de réserves pour les collections
- Suivi des études générales dans le cadre d'une vision globale des biens de l'établissement.
- Définition d'une politique concernant les conditions d'exposition, de stockage, de manipulation et de sécurité-sûreté des collections mobilières au sein des monuments.
- Participation à l'enrichissement de la base de données Collectio, accompagnement de son développement comme outil de gestion.
- Participation aux réunions de programmation de travaux sur les monuments (entretiens, réparations, restauration) dès lors que ceux-ci peuvent avoir un impact sur la conservation des collections.
- Participation à la proposition de travaux immobiliers propres à assurer la conservation matérielle et la protection contre le vol des collections mobilières.
- Ressource et diffusion des bonnes pratiques en matière de conservation préventive
- Formation des agents qui travaillent au contact des collections, au siège et dans les monuments.
- Proposition et suivi de partenariats scientifiques pour développer de nouvelles actions de conservation des collections et approfondir leur connaissance matérielle ;
- Association à des commissariats scientifiques de manifestations temporaires organisées par l'établissement (expositions, colloques. ...).

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

Compétences techniques :

- BAC + 5 et expérience professionnelle de 5 ans minimum dans une fonction équivalente avec encadrement d'équipe ;
- Maîtrise des techniques et enjeux de la conservation préventive et la régie des collections ; Connaissance des normes de conservation et de sécurité ;
- Maîtrise de l'environnement juridique et administratif de la conservation ;
- Maîtrise de l'environnement administratif et juridique d'un établissement public de l'Etat : administration, organisation, budget, marchés publics, ressources humaines ;
- Maîtrise des logiciels et outils de gestion des collections.

Savoir-faire :

- Piloter et animer une équipe ;
- Se coordonner avec d'autres domaines d'expertise ;
- Planifier, organiser et coordonner l'activité d'un service ;
- Valoriser l'activité du service et communiquer ;
- Capacité à construire et à faire vivre un réseau professionnel ;
- Capacité à piloter plusieurs projets de nature complexe ;
- Savoir se partager entre activité de bureau et de terrain ;
- Savoir faire face à des situations d'urgence.

Savoir-être :

- Aptitude à la communication, à la pédagogie et qualités relationnelles ;
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Excellent sens de la méthode et de l'organisation ;
- Capacités d'anticipation et de planification ;
- Autonomie et réactivité.

Environnement professionnel :

Le Centre des monuments nationaux (CMN) rassemble, depuis plus d'un siècle, le plus important réseau de sites et monuments de France, de la préhistoire à nos jours.

Fort de la richesse de ce bien commun, de la diversité des lieux et savoir-faire de ses équipes, il œuvre chaque jour pour conserver, révéler et transmettre ces patrimoines naturels et culturels à tous les publics.

En faisant dialoguer histoire, art et culture, il fait de ses monuments des lieux de connaissance, de création, d'émotion et de partage qui contribuent à renforcer le lien social.

Présidé par Marie Lavandier, le CMN est un établissement public sous tutelle du ministère de la

Culture. Créé en 1914 sous le nom de Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques, il devient le CMN en 2000. Ses 1 500 agents ont accueilli plus de douze millions de visiteurs en 2025.

S'appuyant sur une politique tarifaire adaptée, le CMN facilite la découverte du patrimoine monumental pour tous les publics. Son fonctionnement repose sur ses ressources propres issues notamment de la fréquentation, des ventes en boutique dans son réseau de librairie boutique, des locations d'espaces ou encore du mécénat. Fondé sur un système de péréquation, le **Centre des monuments nationaux** est un acteur de solidarité patrimoniale.

L'établissement a par ailleurs pour mission d'assurer, la conservation, la restauration et l'entretien des monuments placés sous sa responsabilité.

Le **CMN** assure également une mission d'éditeur public sous la marque Éditions du patrimoine. Il contribue ainsi fortement à la connaissance et à la promotion du patrimoine.

Les monuments sont gérés par un administrateur avec, à ses côtés, une équipe dont les compétences portent sur les missions administratives et comptables, culturelles, éducatives, d'entretien, de développement domanial, touristique et économique.

Les directions du siège accompagnent les monuments pour le développement de ceux-ci sur un certain nombre de sujets clefs : développement économique, éditorial, parcours de visite, programmation artistique et culturelle, affaires domaniales et immobilières, maîtrise d'ouvrage, affaires juridiques, mécénats et partenariats, marchés et politique d'achat, ressources humaines, communication, agence comptable,

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), Le Centre des Monuments Nationaux, dispose du double label :

« **Label Egalité Professionnelle** » et le « **Label Diversité** » L'Etablissement s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement.

Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement : signalement-culture@conceptrse.fr

Ou avoir fait l'objet de discrimination :

https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire_saisine/

Le département des collections comprend 16 agents (4 conservateurs des collections, pôle conservation préventive et régie des collections (6 agents), pôle inventaire et récolement (5 agents), une conseillère scientifique, responsable de l'enrichissement des collections. Il met en œuvre l'ensemble des actions de connaissance, conservation, restauration, inventaire, récolement, acquisition, régie, mise en valeur des collections. Par ailleurs ce département propose et pilote l'activité de recherche scientifique de la direction. Le CMN conserve des collections très importantes, plus de 170 000 objets, présentés ou conservés majoritairement in situ dans les monuments. Cinq réserves centralisées (1 000 m2), dont certaines sont temporaires, sont également gérées par la DCMC. Si une grande partie des collections conservées sont du mobilier, toutes les

typologies sont représentées (peintures, sculptures, arts graphiques, photographies, œuvres contemporaines, archéologie, bibliothèques, numismatique, tapisseries). Les collections du CMN sont intrinsèquement liées aux monuments conservés et participent à leur bonne compréhension. La conservation, l'enrichissement et la valorisation des collections représente une politique stratégique à développer et à valoriser.

Liaisons hiérarchiques : Rattachement à l'adjoint à la directrice en charge du département des collections

Liaisons fonctionnelles : Interactions avec l'ensemble de la DCMC, interactions avec le siège de l'établissement, les monuments, la tutelle du ministère de la Culture, l'administration déconcentrée de l'Etat et les collectivités territoriales, les autres ministères, les institutions ou associations culturelles, les partenaires privés, les entreprises...

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

- **Poste ouvert à tous statuts :** fonctionnaires de catégorie A (toutes fonctions publiques, merci de joindre votre dernier arrêté de situation administrative), et en contrat à durée indéterminée à temps complet.
- Rémunération comprise **entre 42 774 € bruts annuels et 47 520 € bruts annuels** selon l'expérience sur un poste équivalent.
La fourchette de rémunération mentionnée s'adresse uniquement aux agents contractuels.
Pour les agents titulaires, la rémunération sera déterminée sur la base de la fiche financière que nous solliciterons auprès de leur établissement de rattachement, en conformité avec le cadre réglementaire en vigueur.
- Travail en horaires administratifs avec flexibilité sur les horaires et jours travaillés ;
- Forte disponibilité nécessaire.
- Possibilité d'effectuer certaines tâches en télétravail après accord du supérieur hiérarchique et étude de faisabilité technique ;
- Site difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Permis B obligatoire, déplacements sur le territoire.

Envois des candidatures :

CV et lettre de motivation obligatoires (+ dernier arrêté de situation pour les candidats fonctionnaires) à envoyer **au plus tard le 23/10/2026** à l'attention de la Directrice des ressources humaines du Centre des monuments nationaux via notre logiciel de recrutement : https://cmn-career.talent-soft.com/offre-de-emploi/emploi-chef-du-pole-de-la-conservation-preventive-et-de-la-regie-des-collections-h-f_391.aspx

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées collégialement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement.

